

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Maurice Legault, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages  Certificat n° 120934  et Mario Legault, courtier en assurance de dommages  Certificat n° 156447	2008-08-01(C)     2008-08-02(C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	17 février 2009  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour le dossier de Maurice Legault :</u></p> <p>4 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi et ses règlements (<i>article 37(12) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>5 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour le dossier de Mario Legault :</u></p> <p>8 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi et ses règlements (<i>article 37(12) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>15 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition des plaintes

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>6 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages)</i>;</p>	
Lorraine Sheehan, courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat n° 157799	2008-02-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>Francine</li> </ul>	25 février 2009 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour le dossier de Lorraine Sheehan :</u></p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition des représentations sur sanction

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Et  Francine Sheehan, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages  Certificat n° 130808	2008-02-02 (C)	Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre			<p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour le dossier de Francine Sheehan :</u></p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Alexandra Coté 107840	(CD00-0703)	François Folot, président Bernard Meloche Albert Audet	4 février 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction
Robert Ferland 112116	(CD00-0729)	Janine Kean, président Pierre Beaugrand, A.V.A. Claude Trudel, A.V.A.	9 février 2009 à 9h30 10 février 2009 à 9h30 11 février 2009 à 9h30 12 février 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.	audition sur culpabilité
Suzanne Lavoie 120187	(CD00-0705)	François Folot, président Alain Côté, A.V.C. Robert Chamberland, A.V.A.	16 février 2009 à 9h30	À venir Québec	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	audition sur sanction
Marcel Vigneault 134274	(CD00-0698)	François Folot, président François Faucher Robert Chamberland, A.V.A.	17 février 2009 à 9h30 18 février 2009 à 9h30	Palais de justice de Québec 300, boul. Jean Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean-Claude Thériault 132225	(CD00-0745)	Janine Kean, président	19 février 2009 à 9h30 20 février 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Yves Dion 110306	(CD00-0736)	François Folot, président	23 février 2009 à 10h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Conflits d'intérêts.	audition culpabilité/s anction
Armando Odorico 125222	(CD00-0726)	François Folot, président	24 février 2009 à 9h30 25 février 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	audition sur culpabilité